

EUROPÄISCHE GEMEINSCHAFT
FÜR KOHLE UND STAHL
HOHE BEHÖRDE

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER
HAUTE AUTORITÉ

COMUNITA' EUROPEA
DEL CARBONE E DELL'ACCIAIO
ALTA AUTORITA'

EUROPESE GEMEENSCHAP
VOOR KOLEN EN STAAL
HOOGHE AUTORITEIT

Bulletin mensuel d'information

LUXEMBOURG

Mai-juin 1958

3^e année - numéro 3

**Bulletin mensuel
d'information**

INSTITUTIONS ET RELATIONS EXTERIEURES

INSTITUTIONS

1. Assemblée parlementaire européenne. L'Assemblée parlementaire européenne a tenu à Strasbourg, les 13 et 14 mai, la première partie de sa première session ordinaire.

Elle a entendu l'exposé de M. Paul FINET, président de la Haute Autorité, qui lui présentait le sixième Rapport général sur l'activité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Elle a, par ailleurs, renvoyé à la deuxième partie de la session le débat sur la question du siège des Institutions européennes et l'élaboration de l'avis qu'elle doit adresser à ce sujet aux gouvernements.

La deuxième partie de la première session ordinaire se tiendra à Strasbourg du 21 au 27 juin.

2. Conseil de Ministres. Dans sa session du 29 avril 1958, le Conseil de Ministres de la C.E.C.A. :

- a donné l'avis conforme permettant à la Haute Autorité d'appliquer les dispositions prévues en matière de réadaptation en faveur des travailleurs licenciés de quatre entreprises sidérurgiques italiennes. Rappelons que, selon les dispositions du paragraphe 23 de la Convention relative aux Dispositions Transitoires, le bénéfice de la réadaptation ne peut être accordée par la Haute Autorité aux intéressés, au cours des deux années qui suivent l'expiration de la période de transition, qu'avec l'avis conforme du Conseil. Pendant la période de transition, la Haute Autorité prenait seule la décision;
- a procédé avec la Haute Autorité à un échange de vues sur la situation du marché charbonnier et sur le projet de financement du stocka-ge conjoncturel des charbons marchands;
- a traité de différentes questions de transport concernant le projet d'accord relatif aux transports de ferraille et d'acier par route, et le projet de convention au sujet des frêts fluviaux sur les voies d'eau à l'ouest du Rhin.

Enfin, en ce qui concerne la discussion d'un document présenté par la Haute Autorité sur la conjoncture dans les six pays de la Commu-nauté, le Conseil a décidé qu'elle aurait lieu au cours d'une future réunion à laquelle participerait la Commission de la Communauté

économique européenne. Notons à ce sujet que la Haute Autorité prévoit de son côté de poursuivre les contacts avec la Commission pour coordonner les études des problèmes de conjoncture.

Le Conseil de Ministres s'est réuni de nouveau le 16 juin.

Au cours de cette session, le Conseil :

- a procédé avec la Haute Autorité à un premier échange de vues au sujet des questions relatives aux mesures à appliquer dans la Communauté au négoce en gros de charbon, conformément à l'art. 63, par. 3 du Traité;

- a donné des avis conformes :

au titre du par. 23 de la Convention relative aux Dispositions Transitoires, en vue de permettre à la Haute Autorité d'accorder le bénéfice des dispositions de la réadaptation aux travailleurs de deux mines françaises, d'une société minière italienne et de trois charbonnages belges (1);

au titre de l'article 54, alinéa 2 du Traité, en vue de l'octroi de prêts ou de garanties pour le financement de la construction de logements pour les travailleurs des industries de la Communauté à d'autres destinataires que les entreprises elles-mêmes (2);

- a poursuivi l'échange de vues, entamé lors de sa précédente session, au sujet de l'avis conforme sollicité par la Haute Autorité au titre de l'article 53 b) du Traité, sur un projet de décision visant à instituer un mécanisme financier destiné à prendre en charge une partie des frais résultant pour les entreprises minières du stockage conjoncturel des charbons marchands (3);

- a procédé au réexamen des mesures tarifaires semestrielles pour le second semestre 1958.

Enfin, les représentants des gouvernements des Etats membres ont poursuivi leurs travaux concernant l'Accord relatif aux transports de ferraille et d'acier par route pour compte d'autrui.

3. Comité Consultatif. Le Comité Consultatif s'est réuni le 30 mai.

Les rapports sur les questionnaires, établis par la Haute Autorité à la suite des questions écrites de MM. DOHMEN, DELVILLE et LEBLANC et concernant les incidences économiques d'une réduction de la durée du travail dans les mines de charbon, ainsi que des problèmes

(1) Voir plus loin, N° 29, 30 et 31

(2) Voir plus loin, N° 36

(3) Voir plus loin, N° 21

ayant trait à la politique charbonnière, ont été discutés et adoptés en présence de la Haute Autorité.

Le Comité a également donné des avis au titre de l'article 55 du Traité, sur l'opportunité d'affecter des fonds du prélèvement à des aides financières pour des projets de recherches techniques d'un total de 9,8 millions de dollars-unités de compte, dont 5 millions pour la prospection minière en Afrique (1).

RELATIONS EXTERIEURES

4. Conseil d'Association avec le Royaume-Uni. Le Conseil d'Association entre le Royaume-Uni et la Haute Autorité a tenu sa septième session à Londres le 12 juin. Il a procédé à un large échange de vues sur la situation des marchés du charbon et de l'acier dans la Communauté et en Grande-Bretagne.

(1) Voir plus loin, N° 27 et 28.

FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ COMMUN

ACIER

5. Les enregistrements de commandes nouvelles de produits laminés ont diminué d'environ 12% entre 1957 et 1958, pour les cinq premiers mois. La consommation réelle d'acier est cependant supérieure à celle de l'année dernière ainsi que l'indique l'indice plus élevé de la production industrielle. Mais dès que l'offre dépasse la demande, les délais de livraisons se raccourcissent et les acheteurs ne commandent plus aussi longtemps à l'avance. Il y a donc pendant une période dégonflement des carnets et commandes nouvelles inférieures à la consommation. Ce phénomène est éventuellement accentué par la réduction des stocks d'acier chez les négociants et chez les utilisateurs. Pour la Communauté l'effet cumulé de ces deux mouvements peut facilement porter sur dix millions de tonnes en équivalent d'acier brut. La situation du marché peut donc être affectée indépendamment de toute baisse de la consommation réelle. Des mouvements symétriques se produisent en période de reprise.

	<u>Janvier-mai</u> <u>1957</u>	<u>Janvier-mai</u> <u>1958</u>	<u>Diffé-</u> <u>rence</u>
	(moyennes mensuelles en milliers de tonnes)		
Marchés intérieurs.....	2 414	2 102	- 12,9%
Autres pays C.E.C.A.....	421	351	- 16,6%
Pays Tiers	<u>669</u>	<u>637</u>	- 4,8%
Total	<u>3 504</u>	<u>3 090</u>	- 11,8%
	=====	=====	=====

6. En ce qui concerne l'évolution par pays, on constate un certain redressement de la situation en Belgique et au Luxembourg dû principalement à la bonne tenue des commandes en provenance des pays tiers (1).

Les livraisons des usines sont toujours nettement plus élevées que les commandes. Pour le premier trimestre 1958, elles atteignent en moyenne 3 619 000 tonnes par mois contre 3 215 000 tonnes pour les commandes. Quant aux carnets, ils s'établissaient à 11 628 000

(1) Pour plus de détails, voir Annexe statistique, tableau 1

tonnes fin mars 1958 contre 12 842 000 tonnes fin 1957 et 15 244 000 tonnes fin 1956.

7. La production d'acier brut de la Communauté a atteint une moyenne mensuelle de 5 millions de tonnes de janvier à mai 1958, soit une progression de 1 % par rapport à la même période de l'année précédente (4 950 000 tonnes). L'évolution est assez différente suivant les pays. Stationnaire en Allemagne, Sarre et Italie, la production recule au Luxembourg (-3,6 %) et en Belgique (- 8,8 %). En revanche, elle augmente fortement en France (+ 8,7 %, soit 100 000 tonnes de plus par mois) et aux Pays-Bas (+ 21,4 %) où d'importantes installations nouvelles ont été mises en service au début de l'année (1).

La production de fonte et de ferro-alliages est restée stationnaire de janvier à mai 1958 par rapport à la même période de l'année précédente, soit une moyenne mensuelle de 3 708 000 tonnes. L'évolution par pays indique également un recul en Belgique, au Luxembourg et aussi en Allemagne, tandis que la France et les Pays-Bas progressent (1).

8. Evolution des prix. En Italie, le plus important producteur d'acier a déposé auprès de la Haute Autorité un nouveau barème de prix avec effet au 12 mai 1958. Ce barème entraîne des baisses de 2,6 à 10,8 %.

Les diminutions de prix sont les suivantes pour les principaux produits :

- demi-produits	7,5 %
- ronds à béton et autres laminés marchands ...	4,5 %
- profilés	2,6 %
- fil machine	10,8 %
- tôles fortes	6,9 %
- tôles moyennes	8,2 %

Les prix des feuillards, des tôles fines et du matériel de voie restent inchangés (2).

(1) Pour plus de détails, voir Annexe statistique, tableau 1

(2) Pour l'évolution des prix des produits laminés dans la Communauté du 30 mars 1957 au 30 mars 1958, voir Sixième Rapport général de la Haute Autorité, avril 1958, 2e vol. Annexe Statistique, tableaux 41 et 42.

9. En ce qui concerne la fonte, les entreprises italiennes ont déposé, début avril, de nouveaux barèmes en baisse. Les réductions sont les suivantes :

- fonte phosphoreuse de moulage	10	%
- fonte hématite de moulage	9	à
	19	%
- fonte hématite d'affinage	10	à
	11	%
- fonte spiegel	3,1	à
	6,3	%
- ferro-manganèse	3,2	à
	6,8	%

Les producteurs français de ferro-manganèse ont déposé également de nouveaux barèmes en baisse à dater du 2 mai 1958. Cette baisse est de 2,77 à 2,91 % par rapport au niveau des prix du 1er février dernier.

A la même date, le ferro-manganèse a baissé de 7,6 % en Belgique.

10. Pour les aciers spéciaux, les producteurs allemands ont déposé le 16 avril des barèmes en baisse pour les aciers alliés de construction. Cette baisse est de :

- 5 à 6,8 % pour les nuances contenant du nickel
- 0,1 à 0,7 % pour les nuances au molybdène et au vanadium.

11. Les prix à l'exportation de la Communauté avaient été abaissés, le 3 avril 1958, de 2,3 à 13,5 % pour l'exportation générale. Le 16 avril, les prix pour les ventes à destination de la Suisse ont subi une diminution de 7 à 9,8 %. Les prix d'exportation des tôles fines sont restées inchangées pour l'exportation générale et vers la Suisse.

12. Les prix intérieurs anglais pour les produits laminés ont diminué en moyenne de 1 % à compter du 31 mars. La réduction de prix est un peu plus forte pour les feuillards et le fer-blanc (environ 3 %).

Cette diminution provient du recul des prix des matières premières importées qui fait plus que compenser la hausse des salaires intervenue entre temps.

Les prix britanniques à l'exportation ont diminué le 11 avril 1958 de 0,9 % pour les laminés marchands légers, de 7,5 % pour les tôles fines laminées sur trains ordinaires et de 2,7 à 3,2 % suivant les pays de destination pour les tôles galvanisées. Ils ont été diminués également le 1er mai 1958 de 8 % pour les laminés marchands lourds et les profilés et de 13,4 % pour les tôles fortes et moyennes.

13. Alignement des prix sur le marché italien de l'acier. La Haute Autorité a décidé d'obliger les entreprises de l'industrie sidérurgique de la Communauté à lui déclarer toutes les ventes faites à des acheteurs en Italie pour lesquelles elles alignent leurs prix sur les prix rendu plus avantageux d'autres entreprises de la Communauté.

Cette obligation ne vaut, pour les entreprises de la sidérurgie italienne, que dans la mesure où celles-ci, pour les ventes à des acheteurs en Italie, alignent leurs prix sur les prix rendu plus avantageux d'entreprises non italiennes. Les ventes de minerai de fer, de minerai de manganèse et de ferraille ne sont pas soumises à l'obligation de déclaration.

Cette décision est entrée en application, pour une durée d'un an, à partir du 15 juin 1958.

14. L'extraction brute de minerai de fer est toujours en progrès. Pour les cinq premiers mois de 1958, elle dépasse de 2,7 % celle de la même période de 1957. Cette augmentation est due à la France et à l'Allemagne, tous les autres pays producteurs étant en recul comme le montre le tableau suivant (en milliers de tonnes):

	<u>Janvier-mai</u> <u>1957</u>	<u>Janvier-mai</u> <u>1958</u>	<u>Différence</u>
Allemagne (R.F.)	7 476	7 827	+ 4,7 %
Belgique	58	49	- 15,5 %
France	24 479	25 849	+ 5,6 %
Italie	1 091	872	- 20,1 %
Luxembourg	3 452	2 959	- 14,3 %
<u>Communauté</u>	<u>36 556</u>	<u>37 556</u>	<u>+ 2,7 %</u>

15. La situation du marché commun de la ferraille est détendue actuellement à la suite du ralentissement du rythme de la production. Les aciéries ne travaillant pas à pleine capacité, les importations de ferraille ont diminué assez sensiblement par rapport à l'année précédente (100 000 tonnes par mois environ). Leur recul doit

s'accroître encore dans les prochains mois.

Cependant, la situation à terme reste caractérisée par la nécessité du recours à l'importation pour l'équilibre du bilan ferraille de la Communauté, dès que la reprise se manifesterá.

	Janvier-avril 1957	Janvier-avril 1958	Différence
	(Moyenne mensuelle en milliers de tonnes)		
Ressources propres des usines	1 251	1 334	+ 83
Collecte intérieure nette	<u>861</u>	<u>719</u>	- 142
<u>Ressources intérieures</u>	2 112	2 053	- 59
Importation des pays tiers	<u>324</u>	<u>225</u>	- 109
<u>Disponibilités totales</u>	2 436 =====	2 278 =====	- 158 =====
<u>Consommation totale</u>	2 359 =====	2 327 =====	- 32 =====
Stocks en fin de période	2 917	2 746	- 171

La situation économique mondiale a renforcé la tendance à la baisse des prix de la ferraille. Les prix intérieurs de la ferraille de la Communauté ont évolué comme suit (en dollars par tonne)(1):

	Janvier 1957	Janvier 1958	Avril 1958
Allemagne (R.F.)	44,48	36,29	34,48
Belgique	48,57	35,25	33,00
France	44,00 (2)	34,00 (3)	32,50 (3)
Italie	52,79	38,40	36,80
Luxembourg	46,96	37,25	36,27
Pays-Bas	50,48	35,71	35,71

(1) Prix départ chantier des négociants, hors taxes. Pour l'évolution des prix de la ferraille intérieure et de la ferraille importée, voir Sixième Rapport général de la H.A., avril 1958, 2e volume (N° 142 à 144)

(2) Cours de change Frf. 350 = 1 unité de compte

(3) Cours de change Frf. 420 = 1 unité de compte.

A ces prix s'ajoute le taux des contributions de péréquation pour la ferraille importée qui a été fixée à 8,65 dollars pour le mois d'avril contre 8 dollars de janvier à mars 1958 et 10,50 dollars de mai à décembre 1957. Pour les mois de mai et juin, le taux de péréquation sera probablement de l'ordre de 5 à 6 dollars.

Le "composite price" américain s'est établi à 35,50 dollars à la mi-juin contre 36,67 en janvier 1958 et 32,33 en décembre dernier.

CHARBON

16.- La situation du marché commun du charbon est toujours caractérisée par une diminution de la demande qui provient de l'importance des stocks accumulés chez les consommateurs, y compris le secteur des foyers domestiques, du ralentissement du rythme de l'expansion et de la concurrence du fuel. Dans le secteur "carbonisation", le fléchissement de la demande est lié à celui de l'activité sidérurgique et s'accentuera probablement pendant les mois d'été. Pour les chemins de fer et les usines à gaz, la demande continue à diminuer pour des raisons structurelles. Cependant, grâce à l'accroissement des besoins des centrales thermiques et sous déduction du mouvement des stocks, on se trouve devant une consommation réelle globale presque égale à celle de l'année dernière à la même époque.

Dans les différents pays de la Communauté, la divergence des positions du marché charbonnier s'accroît. En Belgique, notamment, et dans une moindre mesure en Allemagne, l'importance de la production et le rythme élevé, en 1957, des importations en provenance des Etats-Unis, qui ont été d'ailleurs en partie spéculatives, ont eu pour conséquence une poussée particulièrement forte des stocks à la mine. Dans les cinq premiers mois de l'année, l'introduction de jours chômés a entraîné une perte de production de 600 000 tonnes en Belgique et de 450 000 tonnes en Allemagne.

17.- La production de houille de la Communauté reste stationnaire. Pour les cinq premiers mois de 1958, la moyenne mensuelle s'établit à 21 087 000 tonnes contre 21 163 000 tonnes pour la même période de 1957. Seuls la France et les Pays-Bas augmentent leur production (1).

18.- Les effectifs du fond dans les mines de houille atteignent fin mai 1958, 658 200 unités contre 670 800 fin décembre 1957 et 655 400 fin mai 1957. Cette diminution est plus forte que celle que l'on observait chaque année à pareille époque.

L'évolution de l'emploi au fond a été la suivante dans les différents pays de la Communauté :

	Fin mai 1957	Fin décembre 1957	Fin mai 1958
Allemagne (R.F.)	339 400	343 700	338 700
Sarre	36 900	38 000	38 100
Belgique	101 000	109 400	104 100
France	143 000	143 400	141 600
Italie	4 500	4 800	4 100
Pays-Bas	30 600	31 500	31 600
Communauté	655 400	670 800	658 200

(1) Pour plus de détails, voir Annexe statistique, tableau 2.

Le rendement par ouvrier du fond et par poste dans les mines de houille atteignait 1 588 kg fin mai 1958 contre 1 526 kg fin décembre 1957 et 1 558 kg fin mai 1957.

19.- La production de coke est en recul de près de 3 % de 1957 à 1958 pour les cinq premiers mois. La moyenne mensuelle passe en effet de 6 430 000 tonnes en 1957 à 6 244 000 tonnes en 1958.

La production de presque tous les pays est en recul, notamment celles de la Belgique et de l'Italie. La Sarre enregistre un gain très léger et la France reste stationnaire (1).

20.- Les importations de houille en provenance des pays tiers ont atteint 2 874 000 tonnes en moyenne par mois de janvier à avril 1958, contre 3 505 000 tonnes pour la période correspondante de l'année précédente, soit une diminution de 18 % (1). Les importations en provenance des Etats-Unis représentent 87 % du total.

Cette diminution est en partie le résultat des efforts des importateurs pour reporter l'exécution des contrats à long terme qu'ils avaient conclus sur la base de frets plus élevés que ceux d'aujourd'hui (environ 23 shillings pour voyage simple en juin 1958).

Depuis quelque temps, la Haute Autorité s'efforce de réunir des renseignements sur les contrats d'importation de charbon américain. Ces renseignements se rapportent au volume des achats et des affrètements et doivent permettre de connaître le volume des contrats venant à exécution dans chacune des années à venir.

21.- Les stocks de houille sur le carreau des mines de la Communauté s'établissaient fin mai 1958 à 16 828 000 tonnes contre 7 273 000 tonnes fin décembre 1957, soit depuis le début de cette année un rythme d'augmentation de près de deux millions de tonnes par mois. Dans cette augmentation totale, les stocks dans les mines allemandes représentent 4,2 millions de tonnes et les stocks dans les mines belges 3,1 millions de tonnes, soit pour ce dernier pays le quart de la production des cinq premiers mois de 1958.

Cette évolution des stocks a amené la Haute Autorité à insister auprès des gouvernements pour l'adoption de la politique de stockage qu'elle avait précédemment mise au point. Déjà, dans son mémorandum sur la définition des Objectifs généraux, la Haute Autorité avait exprimé l'avis que la continuité de l'emploi dans les charbonnages est un des objectifs sociaux les plus importants et que la réalisation des objectifs dans le domaine de la production de houille exige l'augmentation ou le maintien des effectifs du fond et du rendement. L'aide au financement des stocks est une contribution importante à la réalisation de ces objectifs.

(1) Pour plus de détails, voir Annexe Statistique, tableau 2.

La Haute Autorité a donc sollicité l'avis conforme du Conseil de Ministres, conformément à l'art. 53b du Traité, pour instituer un mécanisme financier d'aide au stockage conjoncturel des charbons marchands.

A cet effet, c'est-à-dire pour que cette aide profite exclusivement aux stocks conjoncturels de charbons marchands, ce mécanisme financier prévoyait le versement d'une prime forfaitaire d'un dollar pour chaque tonne de charbon marchand prise en stock, par les entreprises minières productrices de houille et de coke, dans la limite comprise entre 3 et 11 % de l'extraction réalisée au cours de l'année charbonnière précédente. Cette prime était alimentée par un prélèvement spécial de l'ordre de 0,05 dollar à la tonne dont la charge pouvait être répercutée par les producteurs sur les prix aux consommateurs. En revanche, les mines subventionnées, les stocks de charbon domestique en dehors des mois de décembre, janvier et février, les schlamms et les charbons dont la teneur en cendre dépasse 25 % étaient exclus du bénéfice de la prime.

Dans sa séance du 16 juin, le Conseil de Ministres n'a pas donné l'avis conforme demandé par la Haute Autorité.

22.- Les stocks de coke dans les cokeries atteignaient de leur côté 3 596 000 tonnes fin mai 1958 contre 1 653 000 tonnes fin décembre 1957. L'augmentation des stocks dans les cokeries allemandes représente 87 % de cette augmentation générale.

23.- Alignement des prix sur le marché commun du charbon. La pratique de l'alignement général prévu par l'art. 60 du Traité avait été suspendue par la Haute Autorité pendant la période de transition pour éviter les perturbations qui auraient pu s'introduire dans les conditions d'exploitation des entreprises charbonnières et dans les courants d'échanges. La Haute Autorité avait alors autorisé des prix de zone pour le charbon qui permettaient un alignement limité et contrôlé. Depuis le 1er avril 1958, un nouveau régime est entré en vigueur qui assortit le droit d'alignement d'un certain nombre de conditions (1) :

- protection des petits producteurs par possibilité d'alignement uniquement sur les prix rendu des principaux producteurs ou de leurs organisations de vente;
- limitation de l'alignement à 20 % du tonnage écoulé au cours de l'année charbonnière antérieure;
- limitation de l'alignement dans chaque région de vente à concurrence du tonnage écoulé l'année précédente.

(1) Voir décision n° 3-58 du 18 mars 1958, Journal officiel de la Communauté du 29 mars 1958 et Sixième Rapport général de la Haute Autorité, avril 1958, 2e volume (n° 13).

Pour l'année charbonnière 1958-1959, les chiffres de référence à prendre comme base de calcul étaient exceptionnellement les tonnages écoulés au cours de l'année charbonnière 1956-1957.

Une entreprise charbonnière de la Communauté ayant allégué que les tonnages livrés au cours de l'année 1956-1957 ne correspondaient pas à sa position traditionnelle dans certaines régions, la Haute Autorité a décidé d'augmenter les tonnages qui peuvent être vendus par voie d'alignement pour cette entreprise. Cette autorisation a été donnée en considérant notamment que la limitation du droit de l'alignement ne doit pas porter atteinte à l'approvisionnement de débouchés traditionnels et naturels.

TRANSPORTS

24.- Transports fluviaux. La Haute Autorité a autorisé le Gouvernement français à appliquer le coefficient 0,9 pour le fonctionnement du système de péréquation des frets fluviaux.

Rappelons que le but de la Caisse de péréquation des frets fluviaux est de compenser les effets sur le coût des combustibles des différences entre les frets intérieurs réglementés en France et les frets fluviaux non réglementés en trafic international. La relation existant précédemment entre ces deux catégories de frets avait conduit à la fixation d'un coefficient de 1,1. Et, dans la situation actuelle, la Caisse fonctionnant sous ce régime était excédentaire.

La Haute Autorité a marqué son intention d'assurer l'équilibre financier de la Caisse en adaptant périodiquement le taux de compensation. C'est ainsi qu'elle s'est réservé de réexaminer le coefficient dès le 1er octobre prochain. En tout état de cause, l'autorisation du régime n'est valable que jusqu'au moment où la mise au point d'une mesure générale permettra de résoudre le problème de la disparité des frets fluviaux.

DEVELOPPEMENT DU MARCHE COMMUN

INVESTISSEMENTS

25.- Déclarations d'investissements. Depuis le 1er septembre 1955, les entreprises de la Communauté sont tenues de déclarer à la Haute Autorité leurs projets d'investissements, en application d'une décision de juillet 1955 complétée par une décision de juillet 1956 (1).

Une analyse de ces déclarations depuis l'origine a été donnée dans le Sixième Rapport général (2).

Les projets d'investissements déclarés au cours du premier trimestre 1958 sont maintenant connus (3). Ils seront commentés dans un prochain Bulletin mensuel, en même temps que les projets qui seront déclarés au cours du deuxième trimestre 1958.

26.- Financement des investissements. La Haute Autorité a introduit le 5 juin, auprès de la Securities and Exchange Commission à Washington, une demande d'autorisation couvrant l'émission d'un nouvel emprunt sur le marché privé des capitaux. Le montant total de l'emprunt s'élèvera à 40 millions de dollars, en deux tranches: 15 millions de dollars à moyen terme, remboursables en 5 ans, et 25 millions de dollars remboursables en 20 ans. Cet emprunt constituera la deuxième émission publique de la Haute Autorité aux Etats-Unis. La souscription est prévue pour la fin de ce mois par les soins d'un groupe financier de New-York, sous la direction de Kuhn, Loeb & Cie. Le taux d'intérêt sera, selon l'usage américain, fixé quelques jours avant l'ouverture de la souscription.

Les fonds à provenir de l'emprunt seront affectés à des prêts aux entreprises des pays membres de la Communauté, pour réaliser des projets d'investissements conformes aux Objectifs généraux.

Rappelons que la Haute Autorité a déjà contracté neuf emprunts à long terme totalisant environ 166 millions de dollars.

-
- (1) Décisions n° 27-55 du 20 juillet 1955 et n° 26-56 du 11 juillet 1956, Journal officiel de la Communauté du 26 juillet 1955 et du 19 juillet 1956.
 - (2) Voir Sixième Rapport général de la Haute Autorité, avril 1958, 2e volume (n° 315 à 319).
 - (3) Voir Annexe statistique, tableau 3.

RECHERCHE TECHNIQUE

27.- Prospection minière en Afrique. La Haute Autorité a décidé d'affecter 5 millions de dollars-unités de compte provenant du prélèvement à un projet de prospection minière du Bureau minier français d'outre-mer d'un coût total d'environ 10 millions de dollars. Il s'agit de prospection de minerais de fer et de manganèse en Guinée, Côte d'Ivoire, Dahomey, Cameroun, Gabon et Soudan.

A la suite de l'avis du Comité Consultatif, la Haute Autorité a précisé qu'une commission d'experts examinera chaque tranche du projet. La Haute Autorité a entretemps sollicité l'avis conforme du Conseil de Ministres.

28.- La Haute Autorité a également décidé d'affecter 4 770 000 dollars-unités de compte à toute une série de projets de recherches:

- réduction directe du minerai de fer par le procédé en four à cuve et le procédé au four tournant . .	1 200 000	§
- effets de la pression des terrains sur les ouvrages souterrains	1 700 000	§
- dépoussiérage des fumées rousses de convertisseurs	475 000	§
- dégagement instantané de grisou dans les mines de houille	545 000	§
- mise au point d'une coupeuse de galeries universelle	850 000	§
	<hr/>	
	4 770 000	§

Le Comité Consultatif a été consulté sur ces projets de recherche.

PROBLEMES DU TRAVAIL

29.- Réadaptation en France. Le Gouvernement français a introduit fin avril auprès de la Haute Autorité deux demandes de réadaptation en faveur de la main-d'oeuvre des mines de PLAMORES (Allier) et de BOSMOREAU (Creuse).

Il s'agit de petites mines exclues de la nationalisation qui livraient, avant l'établissement du marché commun, une partie importante de leur production aux usines d'agglomération non minières du littoral. Les livraisons ne pouvaient être effectuées que grâce à un mécanisme de subventions que le Gouvernement français a dû réduire progressivement et supprimer complètement à la fin de la période de transition. Aucun autre débouché n'ayant pu être trouvé,

les mines ont dû arrêter leur exploitation et licencier leur personnel, soit :

44 personnes pour Plamores
et 132 personnes pour Bosmoreau.

Le Conseil de Ministres, dans sa session du 16 juin, a donné l'avis conforme sollicité par la Haute Autorité pour cette opération.

30.- Réadaptation en Italie. Le Gouvernement italien a introduit auprès de la Haute Autorité une demande de réadaptation concernant les charbonnages de Sulcis. La réduction prévue de la production entraînera le licenciement de 2 000 travailleurs. L'avis conforme du Conseil a été accordé dans la session du 16 juin.

31.- Réadaptation en Belgique. Le Gouvernement belge a introduit une demande de réadaptation en raison de la fermeture imminente de :

- deux sièges des charbonnages de STREPY-BRACQUEGNIES (bassin du Centre),
- trois sièges des charbonnages MAMBOURG, SACRE MADAME et POIRIER réunis (bassin de Charleroi),
- deux sièges des charbonnages de GOSSON-KESSALES (bassin de Liège).

Ces fermetures intéressent environ 6 000 travailleurs. Cependant, les possibilités de réemploi au moment de la fermeture des sièges auront pour résultat que l'opération de réadaptation ne s'appliquera pas à la totalité des ouvriers employés dans ces sièges.

L'avis conforme du Conseil de Ministres a été obtenu le 16 juin 1958.

32.- Dépenses de réadaptation. A la fin de l'exercice en cours, le 30 juin 1958, les versements en provision pour la réadaptation auront atteint 34,3 millions de dollars-unités de compte, les engagements de dépenses décidés 12,2 millions et les paiements effectués 8,3 millions de dollars.

33.- Hygiène et médecine du travail. La Haute Autorité avait établi en 1955 un programme de recherches portant sur la silicose, l'oxycarbonisme, les hautes températures et la lutte contre le bruit. Ce programme, d'un montant total de 1,2 million de dollars, devait être effectué sur quatre années. La Haute Autorité a autorisé en 1955 et 1957 les crédits nécessaires pour une première et deuxième tranche de recherches. Elle vient d'affecter 294 000 dollars pour une troisième et dernière tranche.

34.- Harmonisation des conditions de travail. Le Comité Consultatif avait demandé le 20 décembre 1954 à la Haute Autorité de réunir une Commission Mixte d'employeurs et de travailleurs de la Sidérurgie chargée d'examiner les disparités existant entre les différents pays de la Communauté en matière de durée du travail et les moyens propres à réduire ces disparités.

Les réunions tenues en 1956, 1957 et 1958 ont permis de faire le point de la situation exacte de la durée du travail, du travail des dimanches et jours fériés, des congés payés et des jours fériés payés, ainsi que de l'organisation des services continus.

Dans sa réunion du 21 avril 1958, la Commission Mixte a constaté avec satisfaction les progrès réalisés depuis le 20 décembre 1954 dans la réduction des disparités existantes et dans la voie de l'harmonisation des conditions de travail.

La Commission continuera de suivre l'évolution dans ce domaine et elle abordera en outre la comparaison de la situation juridique tant légale que conventionnelle et de fait existant dans les six pays et relative à l'emploi (embauchage, licenciement, etc.).

35.- Formation professionnelle. La Haute Autorité a organisé, les 29 et 30 mai 1958, une session d'études sur la formation des agents de maîtrise dans la sidérurgie des six pays de la Communauté. Cette session a eu pour objet de révéler et d'échanger les expériences acquises dans ce domaine dans les pays de la Communauté en vue d'intensifier et de perfectionner les mesures prises à ce sujet. Sur le plan pratique, il s'agissait d'étudier les principaux aspects de la sélection, de la formation et du perfectionnement tels qu'ils sont conditionnés par la technique, ainsi que par les récentes découvertes des sciences du travail.

Grâce aux monographies et aux exposés mis en discussion, les participants ont comparé les mesures prises dans leurs propres entreprises et pays avec celles des autres pays.

Cette session, qui a groupé environ 150 participants, experts des entreprises et des syndicats des différents pays de la Communauté, s'est tenue en collaboration avec le Bureau International du Travail et l'Agence Européenne de Productivité. Des observateurs britanniques ont été invités à participer à cette session ainsi qu'un représentant de la Commission Economique Européenne et des représentants de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Parlementaire Européenne.

36.- Construction de maisons ouvrières. La Haute Autorité a décidé de lancer un troisième programme de construction de maisons ouvrières auquel seront affectés 15 millions de dollars de ses moyens propres. Dans le cadre de ce programme, elle a également demandé l'avis conforme du Conseil de Ministres afin de pouvoir octroyer des

prêts et des garanties jusqu'à concurrence de 40 millions de dollars à d'autres destinataires que les entreprises au sens de l'art. 80 du Traité. Le Conseil a donné cet avis conforme le 16 juin.

Dans le cadre de ce programme, la Haute Autorité a déjà signé des accords pour prêter 5 millions de dollars provenant de ses moyens propres à la Kreditanstalt für Wiederaufbau, pour 26 ans à 1 %. La Kreditanstalt s'est déclarée prête à fournir un montant de 10 millions de DM à trouver sur le marché des capitaux en Allemagne.

37.- Deuxième programme de construction de maisons ouvrières.
En vue de la réalisation de ce programme, la Haute Autorité a décidé l'octroi d'un prêt de 90 millions de frl. à la Société Nationale du Logement à Bruxelles pour une durée de 25 ans à un taux d'intérêt de 5,625 % provenant de l'emprunt de 100 millions de frl. qu'elle avait contracté le 20 décembre 1957 auprès de l'Etablissement d'Assurance contre la vieillesse et l'invalidité à Luxembourg. Ce prêt est complété par un montant de 30 millions de frb. (25 ans à 1,125 %) provenant des moyens propres. Ces prêts d'un montant total de 120 millions de frb. s'intégreront dans un programme de 2 milliards de frb. préparé par le Ministère de la Santé Publique de Belgique en vue de remplacer des baraquements industriels.

La Haute Autorité a également décidé de signer un accord avec le Crédit Foncier de France pour l'octroi de prêts à taux réduit de 4,25 % pour un montant de 1,5 milliard de frf.

38.- Au 1er juin 1958, la Haute Autorité avait octroyé, au titre du premier programme expérimental et du premier programme de financement de maisons ouvrières, une aide financière permettant la construction de 14 752 logements, dont 10 624 étaient achevés.

Au titre du deuxième programme de financement, le nombre de logements financés était, à la même date, de 16 087 dont 3 006 achevés (1).

(1) Voir Annexe statistique, tableaux 4 et 5.

ANNEXE STATISTIQUE

1. ACIER

(en milliers de tonnes)

		Allemagne (R.F.)	Belgique	France	Sarre	Italie	Luxembourg	Pays-Bas	Communauté
I	<u>Commandes nouvelles</u> (en indice moyenne mensuelle 1954 = 100)								
	mai 1958	77	86	90		150	96	96	90
	avril 1958	93	78	97		141	77	86	96
	mai 1957	108	86	121		146	102	102	113
	janvier-mai 1958 (m.m.)	88	90	109		143	88	113	100
	janvier-mai 1957 (m.m.)	109	103	117		146	105	104	113
II	<u>Production d'acier brut</u>								
	mai 1958	1 874	466	1 218	279	530	277	122	4 766
	avril 1958	1 878	500	1 251	276	535	284	114	4 838
	mai 1957	2 067	564	1 181	294	563	298	95	5 062
	janvier-mai 1958 (m.m.)	2 003	509	1 260	290	539	283	117	5 001
	janvier-mai 1957 (m.m.)	2 005	557	1 159	287	547	294	96	4 945
III	<u>Production de fonte</u>								
	mai 1958	1 353	442	1 017	259	188	271	72	3 602
	avril 1958	1 378	446	1 015	249	173	275	78	3 614
	mai 1957	1 546	505	1 019	265	205	284	60	3 884
	janvier-mai 1958 (m.m.)	1 459	455	1 024	257	168	273	72	3 708
	janvier-mai 1957 (m.m.)	1 495	491	974	256	170	280	52	3 718
IV	<u>Production de produits finis</u>								
	année 1957 (m.m.)	1 346	365	857	204	375	216	76	3 439
	année 1956 (m.m.)	1 280	392	775	196	331	217	72	3 283
		Allemagne (R.F.)	Belgique/Luxembourg	France et Sarre	Italie	Pays-Bas	Communauté		
V	<u>Importations de produits sidérurgiques des pays tiers</u>								
	année 1957 (m.m.)	42,7	16,5		9,3	51,0	13,1	132,6	
	année 1956 (m.m.)	43,9	18,3		5,0	44,3	16,0	127,5	
VI	<u>Exportations de produits sidérurgiques vers les pays tiers</u>								
	année 1957 (m.m.)	236,0	285,5		207,5	40,8	23,6	793,4	
	année 1956 (m.m.)	187,7	287,3		224,2	32,0	24,7	755,9	
VII	<u>Livraison de produits sidérurgiques vers les autres pays de la Communauté</u>								
	année 1957 (m.m.)	124,9	183,8		129,3	6,0	31,8	475,8	
	année 1956 (m.m.)	76,4	184,6		134,0	4,1	24,1	423,2	

2. CHARBON

(en milliers de tonnes)

		Allemagne (R.F.)	Belgique	France	Sarre	Italie	Pays-Bas	Communauté
I	<u>Production de houille</u>							
	mai 1958	10 999	2 323	4 427	1 290	50	976	20 065
	avril 1958	11 140	2 414	4 785	1 336	57	958	20 690
	mai 1957	11 614	2 537	4 663	1 427	90	999	21 330
	janvier-mai 1958 (m.m.)	11 248	2 470	4 907	1 413	64	985	21 087
	janvier-mai 1957 (m.m.)	11 394	2 470	4 816	1 430	85	968	21 163
II	<u>Production de coke</u>							
	mai 1958	3 701	565	1 041	351	280	343	6 281
	avril 1958	3 539	539	1 011	343	274	351	6 057
	mai 1957	3 860	635	1 066	366	307	343	6 578
	janvier-mai 1958 (m.m.)	3 652	574	1 034	359	277	348	6 244
	janvier-mai 1957 (m.m.)	3 758	619	1 039	358	300	356	6 430
III	<u>Importations de houille des pays tiers</u>							
	avril 1958	1 104	165	384	-	510	396	2 559
	mars 1958	1 071	188	533	-	647	283	2 722
	avril 1957	1 243	228	929	-	628	483	3 517
	janvier-avril 1958 (m.m.)	1 146	188	560	-	596	384	2 874
	janvier-avril 1957 (m.m.)	1 094	289	963	-	730	429	3 505
IV	<u>Exportations de houille vers les pays tiers</u>							
	avril 1958	125	51	85	23	-	21	304
	mars 1958	138	59	77	28	-	5	307
	avril 1957	186	82	74	46	-	6	394
	janvier-avril 1958 (m.m.)	136	79	79	32	-	9	335
	janvier-avril 1957 (m.m.)	224	70	72	53	-	12	431
V	<u>Exportations de coke vers les pays tiers</u>							
	avril 1958	125	41	3	-	-	25	194
	mars 1958	92	38	2	-	-	21	153
	avril 1957	280	13	5	-	-	33	331
	janvier-avril 1958 (m.m.)	104	29	3	-	-	30	166
	janvier-avril 1957 (m.m.)	253	11	6	-	-	37	307
VI	<u>Livraisons de houille et d'agglomérés de houille vers les autres pays de la Communauté</u>							
	avril 1958	721	158	225	-	-	73	1 177
	mars 1958	810	189	261	-	-	64	1 324
	avril 1957	931	340	380	-	-	53	1 704
	janvier-avril 1958 (m.m.)	815	199	302	-	-	70	1 386
	janvier-avril 1957 (m.m.)	962	314	389	-	-	75	1 740
VII	<u>Livraisons de coke vers les autres pays de la Communauté</u>							
	avril 1958	586	41	1	-	7	95	730
	mars 1958	611	37	3	-	6	89	746
	avril 1957	602	62	13	-	22	116	816
	janvier-avril 1958 (m.m.)	597	41	4	-	8	97	747
	janvier-avril 1957 (m.m.)	576	59	12	-	16	111	773

3. - ETATS RECAPITULATIF DES PROJETS DECLARES

entre le 1er janvier 1958 et le 31 mars 1958

	Nombre de projets	Montant des programmes déclarés (millions de dollars)	Augmentation nette des possibilités annuelles de production (1000 t ou 1000 kW)
<u>Industrie houillère</u>			
Sièges d'extraction	7	73,96	6 090 (Charbon)
Cokeries minières	1	6,19	185 (Coke)
Cokeries indépendantes	./..1	./.. 1,20(1)	./.. 116 (1) (Coke)
Centrales minières	2	34,39	300 (MW)
Total partiel	9	113,34	
<u>Mines de fer</u>	2	13,06	1 800 (minerai brut)
<u>Industrie sidérurgique</u>			
Préparation des charges	6	28,84	3 105 (agglomérés)
Hauts fourneaux	10	42,00(2)	1 209 (2) (3) (fonte)
Aciéries		(33,08)	
dont: Aciéries Thomas	4	5,98	328 (4) (acier Thomas)
Aciéries Martin	4	6,83	136 (acier Martin)
Aciéries LD, Rotor et similaires	2	16,28	680 (aciers LD et Rotor)
Aciéries électriques	4	4,03	133 (acier électrique)
Laminaires		(26,56)	
dont: Laminaires à demi-produits	3	2,91	25
Laminaires à profilés	1	8,33	0
Laminaires à produits plats	4	15,32	248 (produits plats)
Galvanisation, étamage, etc.	2	8,61	0
Cokeries sidérurgiques	1	2,63	150 (Coke)
Installations énergiques	3	5,76	30 (MW)
Divers	-	-	-
Total partiel	44	147,52	
Total général	55	273,92	

- 1) Annulation d'un projet antérieurement déclaré.
- 2) Y compris modification d'un projet antérieurement déclaré.
- 3) L'accroissement des possibilités de production de fonte est dû partiellement à un accroissement des possibilités de production d'agglomérés (à concurrence de 240 000 tonnes de fonte).
- 4) L'accroissement des possibilités de production d'acier Thomas est dû partiellement à un accroissement des possibilités de production de fonte (à concurrence de 158 000 tonnes); en sens inverse, il est diminué par transformation d'une partie des capacités de production d'acier Thomas en capacités de production d'acier LD (à concurrence de 200 000 tonnes).

4. - ETAT DES TRAVAUX DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION

DE MAISONS OUVRIERES C.E.C.A. au 1er juin 1958 (1)

(1er programme expérimental et 1er programme avec crédits)

Pays	Prévu	Nombre de logements financés		dont					
				en préparation de construction		en construction		achevés	
Allemagne	10 400	10 185	(10 185)	113	(113)	1 066	(1 073)	9 006	(8 999)
Sarre	400	328	(328)	-	(-)	278	(278)	50	(50)
Belgique	1 750	1 920	(1 920)	159	(160)	806	(817)	955	(943)
France	2 750	2 122	(2 095)	399	(503)	1 282	(1 173)	441	(419)
Italie	468	68	(68)	-	(-)	-	(-)	68	(68)
Luxembourg	75	75	(75)	-	(-)	25	(25)	50	(50)
Pays-Bas	54	54	(54)	-	(-)	-	(-)	54	(54)
Communauté	<u>15 897</u>	<u>14 752</u>	<u>(14 725)</u>	<u>671</u>	<u>(776)</u>	<u>3 457</u>	<u>(3 366)</u>	<u>10 624</u>	<u>(10 583)</u>

1) Les chiffres entre parenthèses indiquent l'état au 1er mai 1958.

5. - ETAT DES TRAVAUX DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION
DE MAISONS OUVRIERES C.E.C.A. au 1er juin 1958 (1)

(2ème programme avec crédits)

Pays (2)	Prévu	Nombre de logements financés		dont					
				en préparation de construction		en cons- truction		achevés	
Allemagne	12 300	13 070	(12 860)	2 646	(3 067)	7 418	(7 325)	3 006	(2 468)
Sarre	700	-	(-)	-	(-)	-	(-)	-	(-)
Italie	500								
	2 000 (3)	2 000	(2 000)	2 000	(2 000)	-	(-)	-	(-)
Pays-Bas	1 250	1 017	(1 017)	501	(501)	516	(516)	-	(-)
Communauté	<u>16 750</u>	<u>16 087</u>	<u>(15 877)</u>	<u>5 147</u>	<u>(5 568)</u>	<u>7 934</u>	<u>(7 841)</u>	<u>3 006</u>	<u>(2 468)</u>

1) Les chiffres entre parenthèses indiquent l'état au 1er mai 1958.

2) Pour la Belgique, la France et le Luxembourg, les programmes sont en pré-
 paration.

3) Programme I.N.A. - CASA.